

## Jean-Paul Escande, un Limousin du XXe siècle, professeur de dermatologie honoraire de l'hôpital Tarnier

Jean-François Moreau Actualisation d'une interview publiée dans *L'Internat de Paris*, n°49, 2007.



**Jean-Paul Escande** : Tout vient de ce que je suis natif de la ville de Brive-la-Gaillarde, sous-préfecture du département de la Corrèze, où les idoles sportives appartenaient d'abord au milieu du rugby que j'ai pratiqué dès l'école primaire. J'ai toujours été passionné par les sports. J'ai couru à pied et à bicyclette toute ma vie durant. J'ai effectué mon service militaire comme sous-lieutenant au bataillon de Joinville et nombre de sportifs sont devenus mes amis, notamment Walter Spanghero. Depuis, je m'intéresse au devenir du CA Briviste, car je suis toujours resté fidèle à mon douar d'origine. J'y rencontrais parfois Roger Bambuck qui possède une maison dans les environs de Brives et s'enquêrait de mon opinion sur le dopage. Il devint ministre de la Jeunesse et des Sports dans le gouvernement Rocard, après les élections de 1988. À la suite de certains scandales intéressant l'athlétisme et le cyclisme professionnel, notamment l'affaire Delgado qui faillit lui valoir la destitution de sa victoire dans le Tour de France 1988, Michel Rocard et Roger Bambuck décidèrent de commencer une lutte officielle contre la pratique du dopage dans le sport en général. Ils me connaissaient et m'appréciaient tous les deux professionnellement et amicalement alors qu'ils savaient que je n'avais pas de carte de parti politique de quelque bord que ce soit. Ils me proposèrent la présidence de la première COMMISSION NATIONALE DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE prévue par la première loi antidopage du 28 juin 1989.

*Jean-François Moreau (12 février 2007) : Jean-Paul Escande, vous êtes Professeur Consultant et ancien chef de service de dermatologie à la Clinique Tarnier, une annexe de l'hôpital Cochin maintenant incluse dans le complexe du GHU de l'Ouest par le biais de l'Université et Faculté de Médecine Paris Descartes. Fils d'industriel corrézien, enfant précoce et étudiant brillant, vous avez été nommé interne des hôpitaux de Paris au concours de 1963 à l'âge de vingt-trois ans, puis à l'agrégation à trente-six ans chez Jean Hewitt (AIHP, 1942). Vous êtes le premier hospitalo-universitaire plein temps à avoir compris l'importance d'être connu tôt des populations, quitte à vous faire quelques inimitiés dans l'establishment qui y est ontologiquement hostile et que vous vouliez quelque peu malmener. En 1975, vous publiez à cette fin un ouvrage autobiographique qui deviendra immédiatement un best-seller, « Les Médecins », chez Grasset. Tout le monde aujourd'hui vous connaît et l'on ne compte plus les chaînes médiatiques qui vous ont accueilli dans leurs émissions. Cela ne vous a pas empêché d'être jugé comme une autorité respectable par vos collègues car vous avez assuré de tout temps des soins aux malades dans votre service et vos consultations, pratiqué l'enseignement à haute dose et effectué des recherches scientifiques. Vous n'avez jamais cessé de produire des ouvrages de littérature générale et scientifique. Aucun d'entre eux ne permit de comprendre vraiment pourquoi vous êtes devenu un expert incontournable du dopage sportif, jusqu'à la sortie récente d'un essai documentaire (JP Escande. Des Cobayes, Des Médailles, Des Ministres. Ed Max Milo, 2003) récapitulant vos connaissances acquises à la suite de votre nomination à la présidence de la première commission gouvernementale ad hoc créée par Michel Rocard sur ce sujet devenu brûlant en 1990.*

**JFM: Cette commission était-elle destinée à enterrer le problème, selon le concept inventé par Georges Clemenceau pour avoir l'air d'y toucher sans conclure avant les calendes grecques ?**

**JPE** : C'était une position prestigieuse que l'on me proposait, mais très dangereuse si voulait ouvrir la boîte à Pandore et j'y étais décidé. Je n'ai eu aucun droit de regard sur la composition de la commission. Elle comportait trente membres actifs et trente suppléants. Les sportifs de haut niveau désignés n'y participeront pratiquement pas, ce qui est compréhensible au plan humain. J'y ai trouvé par contre des personnalités de haut lignage du droit, de la justice, de l'industrie, des fédérations sportives, des associations, de la finance... Un monde multidisciplinaire passionnant et dans l'ensemble décidé à jouer un rôle positif ou destructeur dans ce projet qu'il fallait construire de A à Z, tout en s'adaptant à deux paramètres imprévisibles : l'apparition probable de nouvelles affaires de dopage et l'instabilité politique avec, en particulier, une nouvelle cohabitation gauche-droite survenue en 1993, après l'échec de Bérégovoy aux élections législatives et l'élection de Jacques Chirac à la présidentielle de 1995.

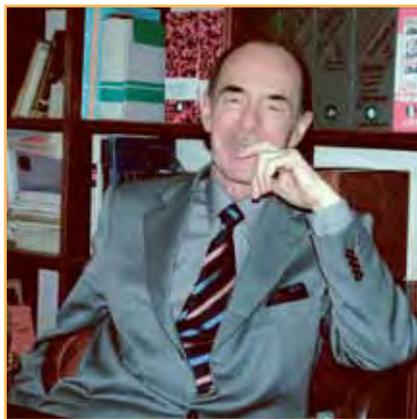
**JFM: Vous dites en effet avoir œuvré sous cinq Ministres de la Jeunesse et des Sports de couleurs politiques différentes.**

**JPE** : C'est tout à fait exact, mais ce ne fut possible que parce que le mandat présidentiel était réglementairement fixé irrévocablement à trois ans, quelle que soit la majorité gouvernementale. Ce mandat étant reconductible, je l'ai exercé pleinement deux fois (1990-1996). Mon premier fonctionna sous Roger Bambuck et Frédérique Bredin sous les Premiers Ministres socialistes (Michel Rocard, Edith Cresson et Pierre Bérégovoy). Edouard Balladur nomma Michèle Alliot-Marie à laquelle succéda Guy Drut dans le gouvernement RPR d'Alain

Juppé, après l'élection de Jacques Chirac en 1995. La communiste Marie-George Buffet me rappela à cette fonction lorsque Lionel Jospin devint à son tour Premier Ministre. Je m'entendis très bien avec tous, sauf avec Guy Drut dont le nom rime peut-être trop avec abrupt, d'où ma première démission.

**JFM: Votre livre paru en 2003 est-il un autodafé polémique ou une autodéfense face à des accusations malveillantes ?**

**JPE:** Il est en effet moins facile depuis sa parution de m'accuser de n'avoir rien fait pendant mes sept ans de présidence! La France de 1995, ébranlée par une déclaration « softiste » de Yannick Noah, n'était pas mûre pour traiter objectivement du rapport haschisch-sport. Ce fut ma première démission lorsque je fus lâché par les politiques.



**JFM :** Vous décrivez votre parcours missionnaire en douze stations de chemin de croix. Très vite, à la page 50, on sait que vous avez échoué et vous vous posez en héros bogartien. Je vous cite : « Je sais maintenant. Je sais ce qui se passe ou s'est passé. Je sais bien ce qu'il faudrait faire. Mais puisque personne jamais ne me laissera rien faire, alors bonsoir, je pars. Mais maintenant : je sais ! » Comment vous situez vous-même devant le dopage sportif quand vous êtes au CA Briviste et que vous allez vous frotter aux gars de Perpignan ou de Montauban, comme l'ont chanté les Frères Jacques. La femme de César est-elle toujours irréprochable à l'inverse de celle de Pompée toujours bardée de maléfices ?

**JPE:** Il y a effectivement trois personnages en moi qui peuvent avoir des visions contradictoires et paradoxales. Le spectateur veut du bon spectacle en voyant son club gagner la victoire, mais avec panache et sans tricher, « casoar et gants blancs », comme disait Roger Couderc. Le médecin en moi qui se targue de ses compétences biologistes ne peut qu'être hostile à tout dopage, s'il est dommageable pour la santé du sportif, dans l'immédiat comme à long terme. Le Président de la Commission Nationale contre le Dopage doit en plus prendre en compte de multiples facteurs de pression d'ordre économique, financier, juridique,

médiatique..., tant sont énormes les volumes immergés de l'iceberg sportif. Alexandre de Mérode, qui fut président de la Commission médicale du CIO, l'a clairement exprimé : « *Le sportif est un travailleur qu'il faut protéger de lui-même et de son employeur* ». Notre collègue orthopédiste Gérard Saillant qui fut à l'origine de la première réflexion sur le dopage sportif, il y a vingt ans quand il conseillait le Ministre des Sports, Christian Bergelin, pensait qu'une loi antidopage n'aurait d'intérêt que si elle était assez précise et solide pour résister aux avocats de Mac Cormack, un holding de show-business sportif américain.

**JFM: Dans Le Monde du 23 janvier 2007, on apprend que vous lancez une « Ecole Populaire de la Médecine », en discutant**

**interactivement avec un public venu pour s'instruire avec, vous le dites vous-même, un néo-**



**mandarin. En montant - chaque lundi hors campagne électorale - sur la scène du « Théâtre des Deux Ânes », vous devenez un saltimbanque. Tel l'illustre sociétaire de la Comédie Française, Maurice Escande, Frégoli de la médecine, y parleriez-vous du dopage ?**

**JPE :** Les Escande descendent de six familles installées dans la Corrèze au XVIe siècle. Je n'ai donc avec Maurice Escande qu'un cousinage extrêmement dilué et ne saurais m'en réclamer. Ma vocation théâtrale m'est intrinsèque et se nourrit de mes penchants narcissiques bien connus de tous comme de moi ! J'y ai bien sûr déjà évoqué ma vision du problème complexe du dopage en le décomposant en trois segments d'approche. C'est d'abord une expérimentation médicale sauvage, un « bio-business » dévoyé en quelque sorte. C'est ensuite un vrai délit de « non-assistance à personne en danger », tant sont évidents les dangers sanitaires courus par le sportif tant dans l'immédiat

qu'à plus ou moins long terme si on le laisse dans l'ignorance. Enfin les lois antidopage, versions Bambuck, Buffet ou Lamour, sont des lois d'exception puisqu'elles ne s'appliquent qu'aux sportifs et qu'il faut énormément d'abnégation pour vouloir apurer le système. Il faut bien comprendre qu'il y a en matière de justice répressive du dopage, non pas subornation mais intimidation de témoins afin que perdure l'omerta qui protège le sport-business. Au cours d'une émission récente sur BFM, je me suis trouvé à converser au côté de Stéphane Diagana, un excellent athlète à l'évidence sans reproche. M'imaginez-vous en train de lui susurrer à l'oreille : « *Dites-moi, de vous en moi, en toute confiance couverte par le secret médical, quels sont les coureurs de l'équipe de France de 250km-steeple qui se shootent ?* » ? Il ne me répondra bien entendu pas, même s'il est évident, rien qu'à voir leurs morphologies récemment évolutives, qu'ils le sont. La loi et la réglementation ne tiennent compte que des contrôles biologiques positifs effectués lors des compétitions et seuls les imbéciles et/ou les imprudents – tels Ben Johnson – se font prendre et condamner. Si vous accusez un haltérophile bodybuildé à mort et que les contrôles sont négatifs, non seulement il sera innocenté, mais vous serez poursuivi pour diffamation et condamné. Cet effet pervers verrouille le système qui n'a plus qu'à ronronner au son des tiroirs-caisses. Autre comparaison, nous sommes devant une grosse bagnole rutilante, moteur 450CV turbocompressé, sièges rembourrés, jantes de 25 pouces... « *Parfait, donnez nous le démarreur !* ». « *Désolé, messieurs, il n'y a pas de démarreur !* »

**JFM: Vous n'hésitez pas à franchir une certaine forme de Rubicon en allant porter le mistigri du dopage vers d'autres savanes aux habitants plus ou prêts à parer l'attaque. Je parle par exemple des politiciens, puisque vous citez les métamorphoses éphémères de Boris Eltsine à l'époque ou il semblait en état d'ivresse permanente et alors que la vodka est officiellement une boisson indispensable à la survie dans les climats sibériens. Vous citez également les jeunes cadres dynamiques qui se shootent à la cocaïne, comme les vedettes du show-biz à l'héroïne. On fait l'éloge des grands littérateurs français, de Baudelaire à Cocteau qui trouvaient l'essentiel de leur inspiration dans les fumées et les alcools.**

*Allons donc encore plus loin, cher collègue et ami, quitte à vous paraître vicieux. On peut imaginer qu'à l'origine vous êtes un surdoué dans nombre de domaines physiques et intellectuels, ce qui à la fois choque et flatte les sociétés égalitaires. Vous pouvez jogger autour des jardins du Luxembourg et vous avez le physique a priori anodin des maigres secs qui gagnent des marathons, comme produire des myriades de feuillets littéraires médicaux ou non. Êtes-vous un workaholic, mot inventé par les Anglo-Saxons, comme ils sont décrits le yuppy's syndrome et le syndrome de fatigue chronique qui découleraient de cet état morbide à expression névrotique ?*

**JPE :** Relisez l'article du Monde que vous venez de citer. Le moins qu'on puisse dire est qu'il n'est pas complaisant et que j'ai un capital d'autodérision qui ne m'attire pas que des antipathies. Je suis un insomniaque qui passe le temps en pensant, en écrivant et en agissant. J'ai les défauts de mes qualités et les vulnérabilités des gens qui savent qu'ils ne pourront pas accéder à la perfection dans le temps de la fulgurance. N'est pas Mozart qui veut. Le libéral que je suis fait ce qu'il peut et c'est au public de savoir si ce que je produis est digne d'intérêt ou non, en l'acquérant ou non, en le critiquant positivement ou non. L'ambiance du temps est à l'affrontement des puissances d'argent. C'est ce matérialisme excessif qui me rend pessimiste. « *Panem et circenses* » nourrit le sport-show-business, mais tout le monde, dans toutes les strates de la société, court après la performance et la gratification, sur des standards plus ou moins proches pour rendre la vie quotidienne supportable. C'est vous-même qui m'avez dit que votre santé résulte d'un choix de compromis entre l'ascèse et la débauche des comportements existentiels. C'est un beau titre pour un essai littéraire, mais j'y vois peut-être une ouverture optimiste aux traitements actifs des différents dopages dans un futur encore imprévisible mais plus que probable. Je n'exclus pas en effet que l'autre myriatonique puissance d'argent que sont les compagnies d'assurances ne vienne mettre un holà si les sinistres à payer aux innocentes victimes des drogueurs et des drapeurs sur la santé des clients pour cause d'impéritie imprévoyante ne viennent manger une trop grande part de leurs bénéfices à venir. Ceux-ci sont actuellement encore trop juteux pour qu'elles s'inquiètent aujourd'hui autrement que passivement. ■

## Un Limousin du XXI<sup>e</sup> siècle: Emmanuel COGNAT, IHP-ENC 2006, DES de Neurologie.

Actualisation d'une interview publiée dans *L'Internat de Paris*, n°50, 2007.



**JFM (15 juin 2007):** Emmanuel Cognat, vous appartenez à la seconde promotion de résidents issus du concours national validant. Vous devez d'être inclus dans cette enquête à la suite d'une réflexion de Marie-Germaine Bousser au sujet d'un de ses internes inscrit dans un certificat de journalisme. Pourquoi un jeune interne se destinant à la neurologie s'intéresse-t-il à un sujet aussi trivial pour beaucoup de nos collègues ?

**Emmanuel Cognat :** Il faut que je vous précise que je viens de Limoges où j'ai fait mes études de médecine. Je n'osais espérer une telle réussite aux Examens Nationaux Classants (ENC) mais j'avais travaillé dans ce sens et ce fut donc une joie de pouvoir choisir Paris, la médecine et la neurologie. J'ai commencé mon internat le semestre dernier chez Mr Pierre Césaró au CHU Henri Mondor, Créteil, dépendant de l'université de Paris XII. Quand est provincial, on se sait pas grand-chose des us et coutumes de la capitale. Nous avons réglementairement le droit à des formations complémentaires. A moi, arrivé après le début de l'année universitaire, l'offre était effectivement limitée, mais au sein de celle-ci, le nouveau DU de communication, information et journalisme médical, créé par le Dr Henri, de Limeil-Brevannes correspondait bien à mes aspirations. J'adore la littérature depuis l'enfance. J'aime lire et écrire et, très tôt,

## COTISATIONS ANNUELLES

CHEQUE A ADRESSER A ADAMAP,  
47 QUAI DE LA TOURNELLE, 75005 PARIS

<b>MEMBRE ACTIF</b>	<b>20 euros</b>
<b>MEMBRE SYMPATHISANT</b>	<b>40 euros</b>
<b>MEMBRE BIENFAITEUR</b>	<b>100 euros</b>
<b>MEMBRE A VIE</b>	<b>500 euros et plus</b>

\* Les cotisations doivent être réglées avant le 30 juin 2010 pour bénéficier des avantages de la carte d'adhérent.

\* La carte de membre actif donne accès à toutes les activités régulières de l'Adamap, à la gratuité d'entrée au Musée de l'AP-HP et des réductions à l'entrée de certains Musées.

\* La Lettre de l'Adamap, trimestrielle, est envoyée à titre gratuit aux membres de l'Adamap à jour de cotisation 2009 et/ou 2010.